

L'AGGLO LENS-LIÉVIN APPELLE AU RESPECT DES CONSIGNES DE TRI ET DE COLLECTE DES DÉCHETS



Les missions des agents de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), de l'entreprise Nicollin et des acteurs du secteur du tri sont encore plus essentielles dans la situation sanitaire actuelle.

Leur rôle est crucial pour assurer la salubrité publique liée aux mesures de confinements auxquelles nous devons tous nous conformer.

Dans ce contexte particulier, la CALL appelle à ce que nous soyons tous responsables.

Faire preuve de civisme, c'est respecter les consignes de tri et d'hygiène avec ses déchets et respecter les hommes et les femmes qui oeuvrent dans ce secteur.

L'Agglo demande aux habitants des 36 communes du territoire de faire preuve de civisme, afin de faciliter le travail des agents de collecte et de tri et de limiter leur production de déchets pour ne pas encombrer les poubelles.

Les habitants ne doivent pas oublier d'effectuer les gestes barrières, y compris au moment de sortir leurs poubelles pour se protéger et protéger les agents de terrain.

Il est indispensable de veiller à ce que les déchets ménagers soient jetés dans des sacs bien fermés, et non directement dans les contenants à ordures ménagères ou dans des sacs ne fermant pas.

Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables:

- Rappel des consignes depuis le 1er janvier

Suite à l'adaptation des modalités de collecte, la CALL rappelle les consignes de tri.

La poubelle rouge:

- Les restes de repas : os de poulet, arrêtes de poisson, coquilles de moules, d'huîtres...
- Les petits objets : jouets cassés, brosses à dents, stylos, éponges...
- Les textiles sanitaires : couches, protections hygiéniques, mouchoirs...
- La vaisselle cassée
- Les litières d'animaux non compostables

La poubelle jaune:

Depuis le 1er janvier 2020, tous les emballages se trient :

- Emballages en plastique : bouteilles, flacons, bidons, pots, boîtes, sacs, sachets et films
- Emballages en métal, même les petits : boîtes de conserve, aérosols, cannettes de sodas...
- Tous les papiers, cartons et briques alimentaires

Les emballages en verre:

Il est recommandé de les conserver chez vous en attendant la levée du confinement.
A l'exception des habitants dont le domicile se situe à proximité de bornes de collecte enterrées.

Quelques astuces pour bien trier :

- C'est un emballage ? Pas de doute, direction la poubelle jaune ! (Hormis les emballages en verre).
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
- Déposer vos emballages en VRAC dans vos contenants jaunes.
- Vous pouvez les écraser mais pas les imbriquer.

Rappel pour la sortie des conteneurs:

Les conteneurs doivent être présentés en bordure de chaussée, la collerette tournée vers la rue. Ils doivent être regroupés par 2 (avec celui de votre voisin immédiat).

En cas de positionnement de votre conteneur hors de l'espace prévu, vous encourez le risque qu'il ne soit pas collecté.

La collecte des encombrants en porte-à-porte est suspendue sur l'ensemble du territoire .
En revanche, la collecte des déchets végétaux reprend dès le 27 avril.

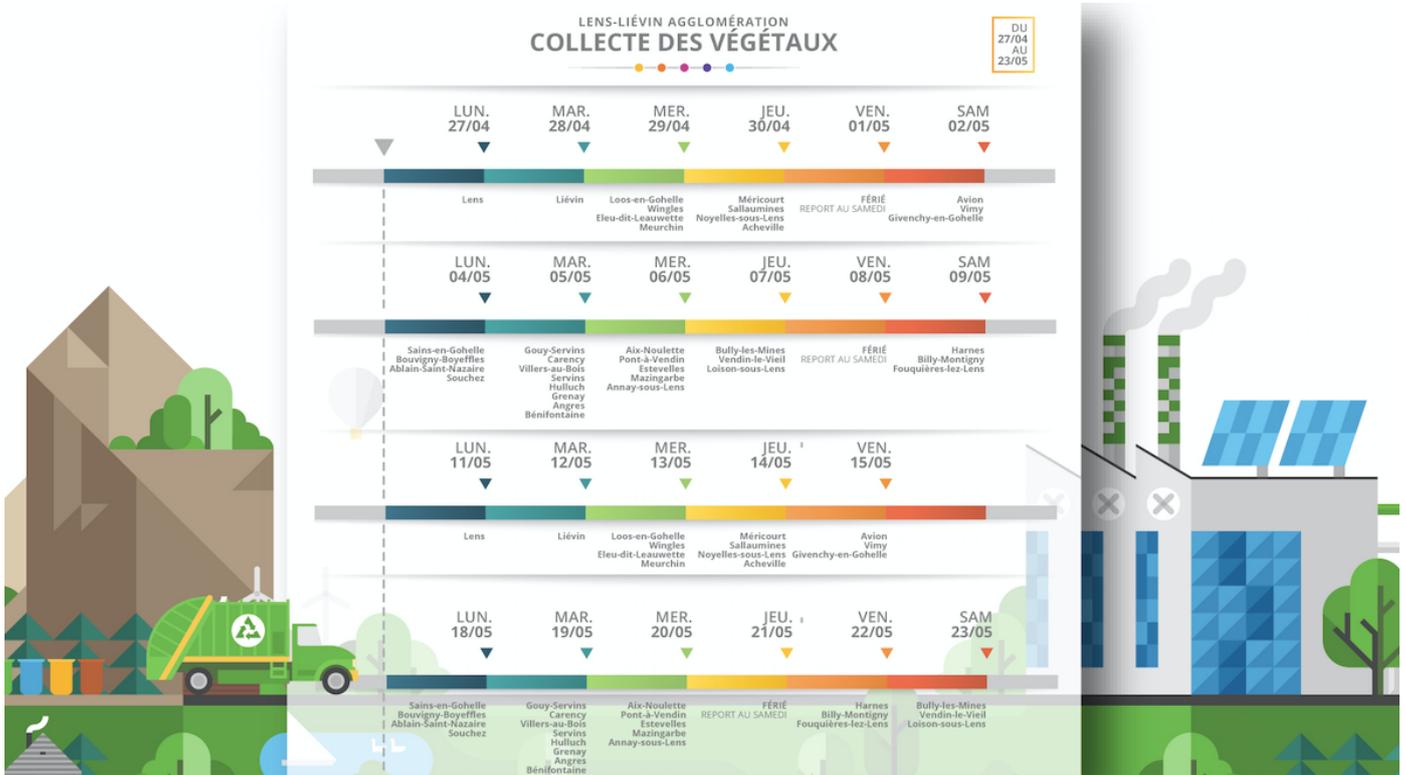
Cette mesure permet à la CALL et à Nicollin de disposer de moyens suffisants pour garantir dans la durée la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.

Les déplacements bornes d'apport volontaire et domicile ne sont pas autorisés pour l'instant sauf pour les usagers qui disposent de bornes enterrées pour évacuer leurs déchets dans ce cas ils doivent se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "déplacement pour effectuer des achats de première nécessité".

La collecte des déchets végétaux (uniquement les déchets de tontes) reprendra exceptionnellement le 27 avril prochain avec un ramassage toutes les deux semaines.

Les modalités de présentation et les fréquences ont été adaptées.

Le calendrier de collecte des déchets verts:



Déchets sensibles : des précautions particulières à prendre:

Conformément aux dernières recommandations sanitaires, pour garantir la protection et la sécurité des agents de collecte, les mouchoirs, essuie-tout, gants et masques à usage unique doivent être placés dans un sac plastique qui doit être fermé et conservé durant 24h avant d'être jeté dans les poubelles d'ordures ménagères (poubelles rouges).

Il ne faut en aucun cas jeter ses déchets sensibles dans les poubelles de tri sélectif (poubelles jaunes). Ces déchets ne sont pas valorisables et peuvent contaminer les agents de la chaîne de tri.

Ne pas jeter les encombrants et les déchets végétaux:

Les déchets végétaux et les encombrants ne doivent en aucun cas être placés, ni dans les conteneurs à ordures ménagères et déchets recyclables, ni à côté.

Pendant l'interruption de la collecte des encombrants et afin de faciliter le travail des agents et de garantir la salubrité publique, les usagers sont priés de bien vouloir les conserver chez eux jusqu'à un retour à la normale, et la réouverture des déchèteries.

Les encombrants et déchets végétaux ne doivent en aucun cas être laissés dans la nature, sur le trottoir ou devant la grille de la déchèterie (sanction allant jusqu'à 1500€ et la confiscation du véhicule).

Conserver textiles et accessoires chez vous:

En cas de rangement, il est impératif de mettre de côté vêtements, chaussures, linges de maison et petite maroquinerie pour être en mesure de les déposer dans les différents points de collecte, une fois que les opérateurs auront repris normalement leur service.